



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLÉRANS

COMPTE RENDU DU 20 DECEMBRE 2022

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GEERDENS, Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, M. GAUME, Mme NISSATO

ABSENT

M. REVERSADE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 15 novembre 2022 à l'unanimité.

2. Projets, acquisitions et travaux communaux

Les travaux d'isolation de la mairie sont achevés. Il reste à terminer l'installation de l'éclairage et la peinture dans la pièce « consultation d'archives » au rez de chaussée. La remise adjacente a été aménagée par les agents communaux et va permettre d'optimiser le stockage.

La demande de subventions pour la rénovation de la salle des fêtes a été faite auprès de l'Etat et du département.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution par le CD24 d'une subvention de 1 230,98 € pour notre projet de création d'un lieu de consultation d'archives.

3. Situation des agents techniques

Le Centre de Gestion 24 a donné un avis favorable à la proposition du Conseil Municipal du 15 novembre dernier de supprimer l'emploi permanent d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avancement de grade de l'agent concerné.

Le contrat de l'agent Samuel HELLRIGEL a expiré le 14 décembre. M. le Maire propose de prolonger cet emploi pour une durée de 3 mois, à raison de 21 heures par semaine, par l'intermédiaire du Centre de Gestion (convention d'affectation à des missions temporaires).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. Adressage

M. BARBAT expose l'avancement du projet. Le travail de dénomination des voies et de numérotation est terminé et une présentation publique est prévue le 14 janvier prochain à la salle des fêtes.

5. Contrats d'assurance et de maintenance

- Le contrat d'assurance des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL arrive à échéance le 1er janvier 2023.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le contrat d'assurance.
- Du fait de la fermeture de la trésorerie de Lalinde et de son transfert à Bergerac, la gestion de l'inventaire redevient de la compétence de la commune. Cela implique (devis de la société Odysée) :
 - l'achat d'un module logiciel supplémentaire (345,60 € TTC)
 - une formation (112,50 €) et l'import de la trésorerie (180 €)Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

6. Questions diverses

La commune versera à la CCBDP la somme de 5 503 € au titre de l'entretien de la voirie.

La fête de Noël aura lieu le 17 décembre 2023.

7. Prochaine réunion

17 janvier 2023 à 18h.

Fin de la réunion : 22h05.